Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'EURE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Travaux de protection des bétoires sur le bassin d'alimentation du forage des Varras sur les communes de Honguemare-Guenouville, Bosgouet, Bourg-Achard, Flancourt-Crescy-en-Roumois et Bouquetot

Maître d'ouvrage : Syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg

Le préfet de l'Eure par arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/18/693, a prescrit une enquête publique au titre du Code de l'environnement en vue de procéder à des travaux de protection de bétoires sur le bassin d'alimentation du forage des Varras sur les communes de Honguemare-Guenouville, Bosgouet, Bourg-Achard, Flancourt-Crescy-en-Roumois et Bouquetot. Cette enquête se déroulera pendant 17 jours consécutifs, **du lundi 11 juin 2018 au mercredi 27 juin 2018 inclus.**

Monsieur Jean-Pierre ALLAIRE, directeur de société retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour recevoir les observations du public durant les permanences qui se tiendront dans les communes de :
- Bourg-Achard, le lundi 11 juin 2018 de 9h à 12h,
- Honguemare-Guenouville, le 19 juin 2018 de 14h à 17h,
- Bourg-Achard, le mercredi 27 juin 2018 de 15h à 18h.

Aux heures et jours habituels d'ouverture des mairies concernées, le public pourra consulter le dossier. Il pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées avant l'expiration du délai de l'enquête fixée au mercredi 27 juin 2018 à 18h, par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Bourg-Achard, siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse suivante: pref-projet-betoiresvarras-serpn@eure.gouv.fr (en précisant : « à l'attention du commissaire enquêteur »), pour y être annexées aux registres.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront disponibles sur les sites internet de la préfecture de l'Eure http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques.

Le dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Eure à la même adresse. Il pourra également être consulté en versions papier et numérique à la préfecture de l'Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Eure et aux mairies des communes précitées ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toute information complémentaire concernant le projet pourra être obtenue auprès du Syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg - 62 voie Romaine ZA le Thuit Anger - 27370 le Thuit de l'Oison.

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Honguemare-Guenouville, Bosgouet, Bourg-Achard, Flancourt-Crescy-en-Roumois et Bouquetot ainsi qu'au voisinage du projet.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture

Jean Marc MAGDA